

EB55.R39 Examen du fonds de roulement

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le fonds de roulement,²

RECOMMANDE à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les recommandations du Conseil exécutif relatives au fonds de roulement,

A

1. DÉCIDE ce qui suit:

1) la dotation de la partie I du fonds de roulement, constituée par des avances provenant des Membres et des Membres associés, est fixée à US \$5 114 000, somme à laquelle s'ajouteront les avances fixées pour les Membres et Membres associés entrés à l'Organisation après le 30 septembre 1974;

